

❖ Procédures et seuils applicables à compter du 01/01/2020

seuils (€ HT)	0		4 000	40 000	90 000	139 000 (F et S) 5 350 000 € (T)
procédure	1 devis minimum		3 devis sauf raison justifiée	procédure adaptée		procédure formalisée
publicité	dispense de publicité			publicité adaptée	publicité obligatoire (BOAMP et/ou JAL) + PLACE + site internet CCI	publicité obligatoire (BOAMP + JOUE) + PLACE + site internet CCI
aide à la décision	collaborateurs CCI			avis de la CCM restreinte (1)	avis de la CCM plénière (2)	
signataire	Directeur Général ou Directeur de site, par délégation		Président ou son délégataire			

(1) Commission Consultative des Marchés restreinte: composée de 2 élus minimum (son Président + 1 élu)

(2) Commission Consultative des Marchés plénière : composée de 6 élus titulaires, avec un quorum à 3 élus